

Secrétariat du conseil maritime
de la façade sud-atlantique

Relevé de décisions
de la réunion de la commission spécialisée économie de la mer
du mardi 10 mai 2016

Membres de la commission présents :

CRPMEM AQ : M. Patrick LAFARGUE, Président
DIRM SA : M. Laurent COURGEON
DREAL ALPC : Mme Vanessa RISPAL (Mandat DREAL ALPC- 2^e siège)
GPM Bordeaux : M. Philippe RENIER
FNPPSF : M. Claude MULCEY (Mandat de Mme Annick DANIS)

Membres de la commission excusés :

CRPMEM PC : M. Michel CROCHET
CCIR Aquitaine : M. Philippe DUCASSE
UNICEM : M. Michel PERROT
CRC PC : M. Gérald VIAUD
Armateur de France :M. Ferdinand BOZONNI
CFE CGC :M. Francois JANVIER
CGT : M. Nicolas MAYER

Patrick LAFARGUE, président de la commission économie de la mer et président du CRPMEM Aquitaine introduit la réunion et remercie les participants de leur présence. Il regrette néanmoins le peu de personnes présentes. Un tour de table est proposé.

Cécile DUVAUCHELLE présente l'ordre du jour de la réunion.

Laurent COURGEON présente les actualités récentes :

- Le Conseil national de la mer et du Littoral a été réinstallé le 08 avril dernier ; Jean-Louis LEONARD, membre du Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique, a été élu au bureau du CNML. À cette occasion, les travaux de la SNML, qui sera approuvée d'ici fin 2016, sont relancés.
- Concernant la DCSMM, le programme de mesures du Plan d'Action pour le Milieu Marin Golfe de Gascogne a été adopté par un arrêté inter-préfectoral signé par le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet des Pays de Loire.
- Concernant l'actualité législative, la loi pour la reconquête de la biodiversité, qui porte entre autres la transposition de la directive « Planification de l'Espace Maritime » et la création de l'agence pour la biodiversité est en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. La proposition de loi Leroy pour l'économie bleue a été adoptée par l'Assemblée Nationale après engagement de la procédure accélérée et renvoyée à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Anne Marie THENAILLE présente les 3 objectifs de la réunion : la relecture des 11 fiches du chapitre 1, l'analyse des enjeux par items et l'élaboration d'une réflexion sur la cartographie.

Relecture des fiches :

L'objectif de cette relecture est de procéder à une harmonisation et à une simplification des fiches, afin d'aboutir à 5 pages maximum par fiche.

Le processus d'élaboration de ces fiches est rappelé à l'ensemble des acteurs :

1. la fiche est rédigée par le CEREMA
2. une fois la fiche finale validée par le référent CAF, elle est versée sous géo littoral – un serveur dédié aux services de l'État,
3. elle est ensuite, et avant envoi aux acteurs, transmise pour avis à l'équipe projet CAF,
4. les acteurs volontaires sont enfin mobilisés sur cette dernière version

Un tableau répertoriant la situation des 36 fiches constitutives du DSF est distribué à la commission.

Bilan des onze fiches du chapitre 1 :

- six fiches ont d'ores et déjà été transmises aux acteurs ;
- les cinq autres sont toujours en cours de validation entre le référent CAF et le référent Cerema.

Analyse de chaque fiche :

Fiche 1-1 :

- il semblerait que les données du tableau de l'INSEE de 2010 aient évolué ; par exemple concernant le transport fluvial de passagers
- il manque également les services auxiliaires de transport et le transport routier
- les GPM de Bordeaux et La Rochelle fourniront des données relatives à l'impact des ports sur l'économie
- les perspectives de développement liées aux EMR peuvent être indiquées mais le paragraphe dédié aux EMR doit être supprimé car il existe une fiche dédiée

fiche 1-2 :

- le GPM de Bordeaux fera une proposition de rédaction de quelques lignes sur le Pôle Naval de Bordeaux
- les données chiffrées de la page 5 doivent être basculées en introduction
- la partie contexte national sera allégée

fiche 1-3 :

- ne pas mentionner les points qui ont été un peu durs au moment de la réforme portuaire ; c'est maintenant trop ancien pour évoquer ces points
- attention aux données de 2014 comme données de référence ; prendre plutôt les grandes tendances
- il s'agit du CNUCED
- ajouter les données du port de Pasajes
- enlever les tableaux
- concernant la gouvernance des ports, signaler l'article 21 de la loi Nôtre, et les possibles évolutions sur la façade

fiche 1-4 :

- sur la question des objectifs et des données sur le Bassin d'Arcachon, prendre les données du SMVM
- nombre de places ports + mouillages à vérifier sur le Bassin d'Arcachon

fiche 1-5-1

- la question principale pour cette fiche est celle des données ; le CRPMEM préconise l'utilisation des données AGEFOS PME ; la DIRM celle des logiciels du ministère dédié ; un rapprochement avec les CRPMEM sur ce point sera établi

- enlever les données financières relatives au plan de sortie de flotte
- enlever détails mentionnées sur contrôle des pêches

fiche 1-5-2

- 650 carrelets sont présents sur l'estuaire de la Gironde (données GPMB)
- améliorer la connaissance et la communication ainsi que la diffusion de l'information sur la pêche de loisir

fiche 1-6

- faire apparaître plus clairement les données d'Arcachon et de Marennes

fiche 1-7

- les modifications apportées par M. Perrot sont conséquentes ; elles modifient la structure de la fiche ; la proposition de l'UNICEM sera transmise à M. Nedelec du CEREMA qui donnera son avis sur cette proposition d'organisation
- le paragraphe relatif aux politiques liées à l'extraction de matériaux marins pourrait être remonter au I

fiche 1-8

- RAS

fiche 1-9

- peut-être serait-il judicieux de solliciter l'industrie des métiers de l'industrie hôtelière ?
- Évoquer le tourisme fluvial
- contacter les conseils départementaux pour cette fiche

fiche 1-10

- fiche très longue et très détaillée
- partie enjeu à revoir
- la faire relire au Conservatoire du Littoral.

On supprimera la partie « contexte national » sur toutes les fiches ; cette partie étant largement mentionnée dans l'état des lieux national

Concernant la simplification des fiches, la commission préconise de maintenir à ce stade l'ensemble des écrits et données de chaque fiche ; un peu à l'image du programme de mesures du PAMM, le diagnostic de l'existant sera synthétisé une fois qu'il sera totalement abouti. Il faudra veiller à ce que lors de cette dernière étape de synthèse, les différents acteurs associés aient une traçabilité des modifications apportées.

La DIRM rappelle à ce titre que l'objectif final est d'avoir des fiches de 5 pages maximum, et qu'à l'heure actuelle, elles font plutôt de l'ordre de 10 pages.

Enjeux :

Les enjeux sont affichés de manière différente selon les fiches. La commission, à l'image de la commission lien terre-mer, ne souhaite pas trancher au stade de ces travaux mais décide d'un « résumé » d'entrée de type fiche scientifique ; on supprimerait les enjeux et on les remplacerait par des « problématiques » en expliquant le contenu des fiches.

Cartographie :

À ce stade, la commission économie de la mer, comme celle du lien terre-mer, préconise d'intégrer des cartes dans chaque fiche pour illustrer le diagnostic. L'intérêt d'un atlas est tout de même souligné en particulier dans le fait qu'il permet plus facilement le croisement des enjeux. Les cartes présentées seront en effet différentes de celles utilisées dans les fiches.

Calendrier prévisionnel :

Une proposition de calendrier est ensuite présentée, en lien avec la SNML :

- Une commission permanente du CMF le 25 mai et une Commission Administrative de Façade le 09 juin ;
- Un CMF en septembre 2016 (permettant de formaliser un avis sur le projet de SNML et de présenter l'état d'avancement du diagnostic de l'existant du DSF avec en particulier le retour des travaux des commissions) ;
- De nouvelles réunions des commissions spécialisées en octobre 2016 ;
- Une commission permanente en novembre 2016 ;
- Un CMF au 1^{er} trimestre 2017 afin de donner un avis sur le diagnostic de l'existant du DSF SA.

Le président de la commission spécialisée économie de la mer

Patrick Lafargue – président du CRPMEM d'Aquitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lafargue', is written over a large, horizontal, hand-drawn oval shape.